

SYNDICAT  
INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU SEINE AVAL

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

# Depuis plus de 55 ans au service des collectivités

**Crée en 1961, le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) est un syndicat mixte regroupant les collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement.**

**Fort d'une expérience technique et juridique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et disposant de relations privilégiées avec les partenaires des collectivités (État, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général, exploitants, maîtres d'oeuvre, collectivités territoriales...), le SIDESA propose des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage à forte valeur ajoutée.**

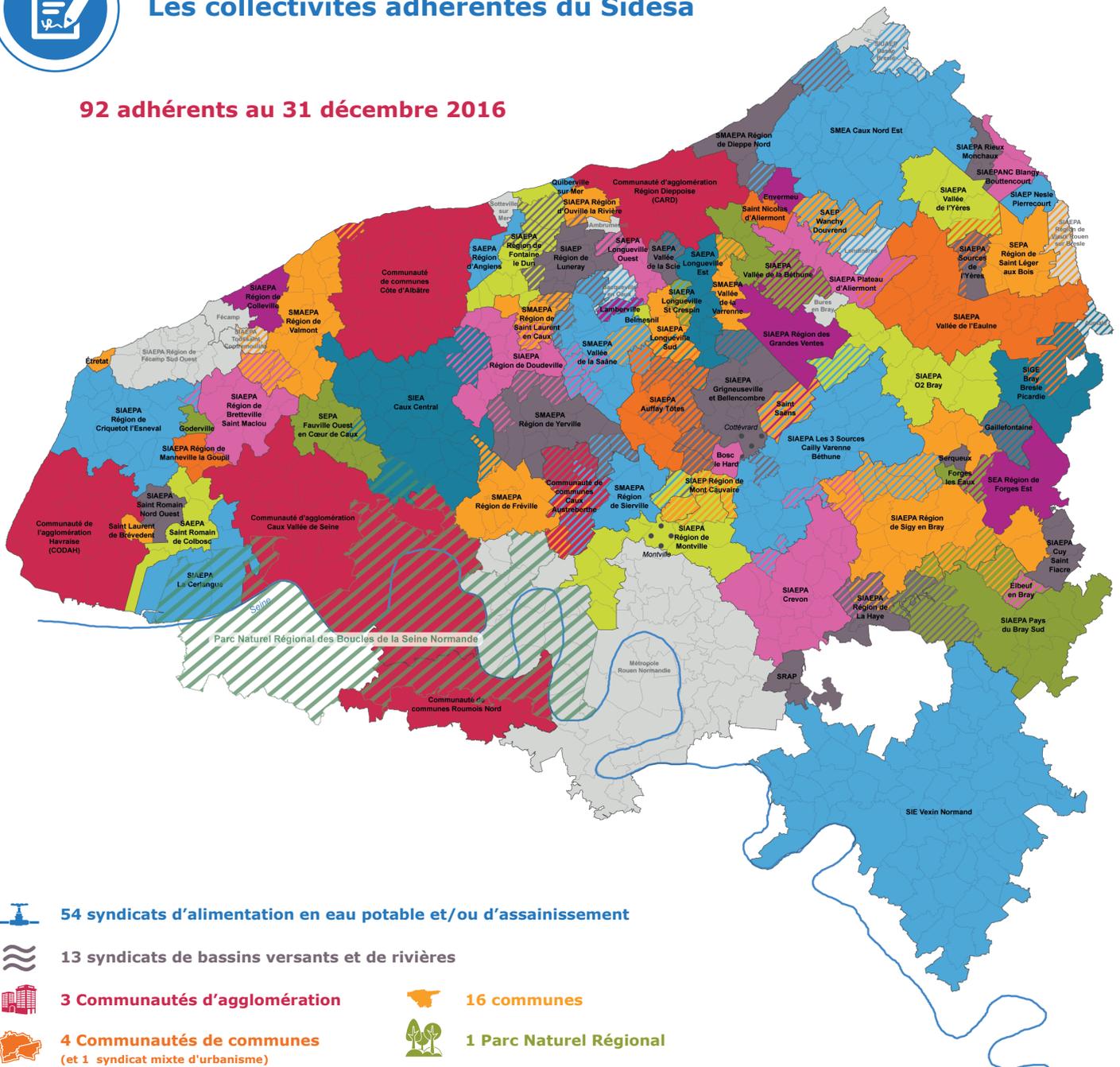


# Le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval



## Les collectivités adhérentes du Sidesa

92 adhérents au 31 décembre 2016



# Les temps forts 2016



## Refonte du site internet

Le site internet du SIDESA refondu courant 2015 a été mis en ligne début 2016. Conçu par Human to Computer (Rouen), il permet une navigation plus intuitive et efficace, un accès rapide aux articles thématiques et aux questions / réponses et ajoute une rubrique dédiée à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (offres et références).

De plus, les collectivités adhérentes ont accès à un extranet leur permettant de télécharger des notes juridiques, les supports de présentation des réunions et des documents types (délibérations, arrêtés, courriers, conventions, etc.)

Le site internet s'adapte désormais aux supports tactiles (tablettes et smartphones).



## Étude de faisabilité d'un syndicat départemental d'eau et d'assainissement

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième volet de la réforme territoriale (Loi NOTRe), le préfet de Seine-Maritime a présenté le 2 octobre 2015 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

De ce SDCI est ressortie la possibilité d'étudier la mise en place d'un syndicat à échelle départementale possédant les compétences eau et assainissement et à même de mener des actions sur l'ensemble du département.

La loi s'applique à travers la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui décrit exhaustivement les acteurs compétents sur le territoire dans les différents domaines liés à l'eau, les coopérations entre eux et quelles évolutions vont avoir lieu.

Le SIDESA s'est naturellement positionné comme un acteur pertinent et compétent pour répondre à cette proposition préfectorale. Il s'est donc porté candidat pour réaliser cette étude.

Ainsi, lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2015, les membres du SIDESA ont décidé d'engager une étude sur la faisabilité d'un syndicat interdépartemental dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le SIDESA entend apporter une réponse neutre et transparente aux décideurs publics sur la réalisation potentielle d'un syndicat départemental.



L'étude a été confiée, après consultation d'entreprises dans le respect des principes de la commande publique, à l'entreprise G2C.

Le montant de cette étude s'élève à 87 790 € TTC.

Les subventions escomptées étaient à hauteur de 50 % de l'AESN et de 30 % du Conseil Départemental de Seine-Maritime. Si l'AESN a effectivement participé à hauteur de 50 %, cela n'a pas été le cas du Conseil Départemental 76 qui n'a attribué que 10 %.

Afin de connaître la faisabilité technique et financière d'une structure départementale, une analyse de l'ensemble des aspects de fonctionnement et de gouvernance doit être menée.

L'**objectif de l'étude** est de définir, pour cette future structure : son champ de compétence territoriale, ses compétences précises dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, son fonctionnement et son évolution.

Le **déroulement de l'étude** est le suivant :

- Etat des lieux de l'existant et notamment résultats de l'enquête réalisée auprès des collectivités (questions techniques et ouvertes). [Phase 1]
- Scenarii envisageables à l'échelle du département à travers la réalisation d'une analyse prospective. [Phase 1]
- Approfondissement des deux scenarii retenus. [Phase 2]

## Caractérisation de deux **scenarii retenus**

Inscription des missions dans les statuts :

- Exclusives : inscrites dans les statuts et menées par ladite structure départementale ;
- Facultatifs : à la demande des adhérents

### Scénario A :

- Production eau potable [*exclusives*]
- Gestion de la filière de production eau potable
- Maîtrise des ouvrages de production
- Suivi des unités de traitement eau potable
- Protection de la ressource en eau [*exclusives*]
- Coordination et articulation des programmes (SDAGE, PDM, SAGE)
- Stratégie unique d'animation et réalisation animation terrain
- Suivi de l'animation (indemnités, MAEC, ...)
- Portage de missions : intégration des études de filières, articulation avec les autres acteurs, intégration de la qualité des rejets de STEP
- DUP et leur mise en œuvre, études BAC et leur animation
- Sécurisation et gestion patrimoniale en lien avec la production [*exclusives*]
- Synthèse et coordination des études de sécurisation

- Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)
- Révision et suivi d'un Schéma Départemental Eau Potable : définition des besoins et programmation
- Suivi de la qualité de la ressource
- Mutualisation par la réalisation des investissements nécessaires à la sécurisation (de nombreux programmes non engagés)
- AMO (idem missions actuellement réalisées par le SIDESA) et assistance technique/juridique [*facultatives*]
- Harmonisation de la qualité des services
- Harmonisation des pratiques
- Mutualisation des démarches
- Mutualisation de personnel agréé
- Expertise technique et juridique
- Recherche mutualisée financement
- Bancarisation de données : synthèse, analyse et stratégie
- Schémas départementaux

**Scénario B** = Scénario A + exploitation et gestion d'un service [*facultatives*] en tout ou partie

Pour mettre en place la structure départementale, plusieurs facteurs sont à prendre en compte : qui porte le projet ? Quels en sont les membres ? Un porteur de projet pour mettre en place la structure ? Quel est le soutien des services de l'Etat ? Quelle durée de mise en place ? Quel budget ?

Au regard de ces éléments, deux solutions sont possibles : soit la création d'une nouvelle structure (mise en place longue), soit la mise à profit de l'existence d'une structure départementale – en l'occurrence le SIDESA - (modification des statuts, mutualisation avec une structure déjà existante)

Un **comité de pilotage** (COPIL), composé d'élus du SIDESA et de représentants de l'Etat, de l'AESN et du Conseil Départemental 76 a été mis en place :

- M. Charles REVET (*SIAEPA Criquetot l'Esneval, Président du SIDESA*)
- M. Rémi DUBOST (*SMAEPA Fréville, Vice-Président du SIDESA*)
- M. Didier FERON (*CA Caux Vallée de Seine, Vice-Président du SIDESA*)
- M. Georges MOLMY (*SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune, Vice-Président du SIDESA*)
- M. Michel CORTINOVIS (*SMBV Austreberthe-Saffimbec*)
- M. André BAYART (*SIEAPANC Blangy-sur-Bresle Bouttencourt*)
- M. Pierre VAN DE VYVER (*SIGE Bray Bresle Picardie*)
- M. Georges COURRAEY (*SAEPA Fauville Ouest en Cœur de Caux*)
- M. Dany LELONG (*SMEA Caux Nord Est*)
- M. Gérard LEGAY (*SIEA Caux Central*)
- M. Antoine SERVAIN (*SBV Valmont-Ganzeville*)
- M. Daniel JOFFROY (*SMAEPA Dieppe Nord*)
- M. Frédéric BARGAIN (*DDTM*)
- M. Sylvain LEMARIE (*AESN*)
- Mme Christelle DUVAL (*Conseil Départemental de Seine-Maritime*)

Une enquête a été réalisée auprès des collectivités et organismes institutionnels au cours de l'été 2016. Les résultats de cette enquête ont été présentés lors de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2016.



Le COPIL s'est réuni quatre fois en 2016 (30 mai, 05 septembre, 30 septembre, 21 octobre) pour échanger et décider sur les points suivants :

- Mise en œuvre et avancement de l'enquête ;
- Présentation des résultats de l'enquête ;
- Présentation des scénarii et choix de deux scénarii à approfondir.

Deux scénarii ont été retenus par le COPIL :

1. Scénario A : EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT : Protection, production et sécurisation eau potable (missions intégrées) ; appui administratif, financier et technique, gestion patrimoniale (missions à la carte)
2. Scénario A + Distribution eau potable + AC + ANC

La présentation des deux scénarios envisagés par le COPIL aux membres du SIDESA a eu lieu le 21 novembre 2016 lors de l'Assemblée Générale du SIDESA.

A la fin de l'année 2016, le bureau d'études a travaillé sur ces deux scénarii, leurs conditions de mise en œuvre et leur chiffrage. Début 2017, le bureau d'études présentera au COPIL ces conditions. Le COPIL pourra affiner les scénarii, faire un choix définitif et soumettre les résultats de l'étude aux services de l'Etat et aux collectivités membres du SIDESA.



# Moyens financiers



## Les membres adhérents doivent acquitter une cotisation annuelle

Toute collectivité adhérente est soumise au règlement de la partie fixe de la cotisation.

Seules les collectivités adhérentes compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif sont redevables, en plus de la part fixe, de la part proportionnelle.

En 2016, le montant de la **part fixe** des cotisations est fixé à **420** euros.

Le montant de la **part proportionnelle** des cotisations est fixé à **0,008** €/m<sup>3</sup> d'eau vendus (hors m<sup>3</sup> concernant la vente d'eau en gros à d'autres collectivités).

Il existe des règles de plafonnement de la part proportionnelle :

- plafonnement à 15 000 € annuels de 3 à 6 millions de m<sup>3</sup> vendus
- plafonnement à 26 000 € annuels au-delà de 6 millions de m<sup>3</sup> vendus

Par exemple, pour une collectivité ayant vendu **50 000 m<sup>3</sup>** d'eau, la cotisation s'élève à **820 €**.  
(420 € de part fixe + 50 000 x 0,008 = 400 € de part proportionnelle)

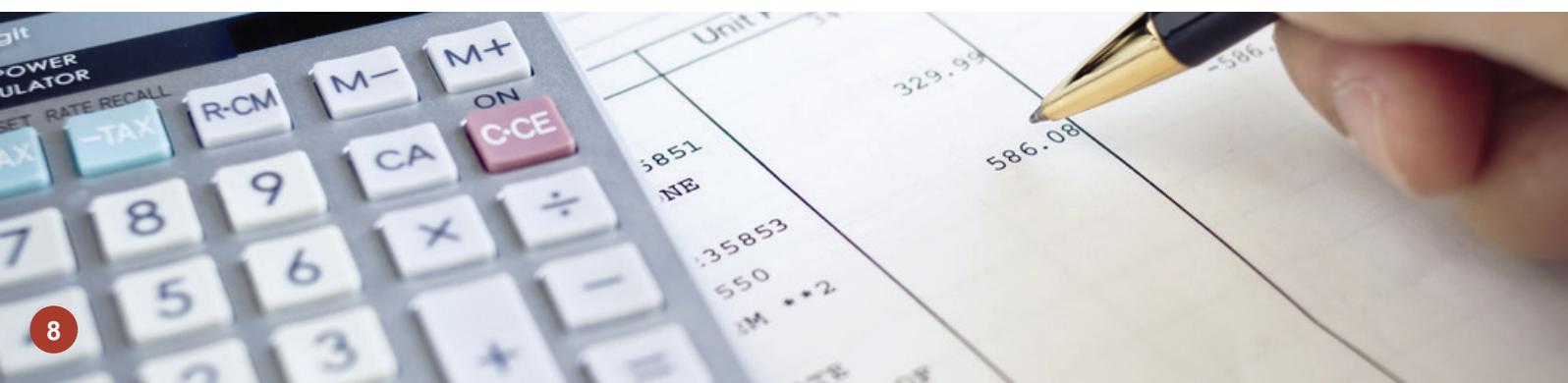
## En 2016

**37 583 032 m<sup>3</sup>**

Facturés

**262 895 €**

Titres émis





## Le budget

### Résultat exercice 2016



#### FONCTIONNEMENT

Recettes	694 474,13 €
Dépenses	741 969,52 €
<b>Résultat</b>	<b>- 47 495,39 €</b>



#### INVESTISSEMENT

Recettes	13 695,31 €
Dépenses	34 989,58 €
<b>Résultat</b>	<b>- 21 294,27 €</b>

**Résultat cumulé exercice 2016 :**  
**- 68 789,66 €**

### Résultat cumulé en fin d'exercice



#### FONCTIONNEMENT

Reprise excédent résultat au 01/01/2016	166 844,55 €
Résultat 2016	- 47 495,39 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>119 349,16 €</b>



#### INVESTISSEMENT

Reprise excédent résultat au 01/01/2016	- 7 880,83 €
Résultat 2016	- 21 294,27 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>- 29 175,10 €</b>

**Résultat 2016 avec reprise des résultats antérieurs :**  
**119 349,16 € - 29 175,10 € = 90 174,06 €**

# Les activités en 2016

Le SIDESA a participé à de nombreux groupes de réflexion nationaux et régionaux.



## La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)



**Les groupes de travail et journées d'études de la FNCCR ont permis de défendre la position des structures rurales**

**Les sujets abordés en 2016 sont les suivants :**

### Eau potable

- Protection de la ressource : éléments issus des réunions du groupe national captages et les rencontres bilatérales qu'elle a pu avoir avec les acteurs ;
- Tarification des services d'eau et précarité : soutien des usagers ;
- Aires d'alimentation des captages et protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses - POLLDIFF'EAU 2016 à Nancy ;



**Les Automnales de l'ASTEE 2016 sont**

**POLLDIFF'EAU 2016**

**15 et 16 novembre 2016, Nancy**



- Paramètres d'analyses de la qualité de l'eau potable ;
- Sécurisation des installations des services d'eau - locaux et serveurs.

### Assainissement collectif

- Notions de coût excessifs en assainissement ;
- Qualité des effluents : nouveau plan national de lutte contre les micropolluants et la recherche de substances dangereuses dans les eaux usées urbaines.

### Assainissement non collectif

- Règlement de service : guide d'élaboration en concertation avec le PANANC et les associations de consommateurs.



### GEMAPI

- Champs de compétence – application de la taxe, Papi III ;
- Vulnérabilité des territoires ;
- Arrêté études de danger ;
- Continuité écologique des ouvrages.

## Administratif

- Directive concession ;
- Cartographie et données numériques.

## Conseil d'orientation des services publics

## Congrès

- Intervention de M. REVET sur les Plan ORSEC et RETAP-Réseaux.



Préparer la gestion des crises de sécurité civile affectant les services publics locaux

COMRÉS DE LA FNCCR - JUIN 2015 (MULTI-CONFÉRENCES) 1

### Préparer la gestion des crises de sécurité civile affectant les services publics locaux

ANIMATION : Grégoire MILOT, Chef d'Exploit' State

Comment gérer les crises de sécurité civile affectant les services publics locaux ? En cas d'interruption de flux, catastrophes naturelles, les collectivités territoriales sont en première ligne pour assurer la continuité des services publics locaux, qu'il s'agisse d'eau, d'assainissement ou de distribution d'électricité.

#### UN IMPÉRATIF : LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

Charles REVET, Directeur de l'Action Militaire, Président du Syndicat Intercommunal de l'eau Seine Aval et l'ancien, la Fédération française des collectivités locales et régies (FNCCR) traite les mécanismes de l'énergie pour répondre aux enjeux du petit cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) et désormais cause l'ensemble des aspects du grand cycle de l'eau (de la production et les réseaux sont importants. En particulier, les dernières années ont été marquées par de nombreuses situations d'incidents, par débordement de cours d'eau, submersions marines ou crues consécutives à de fortes intempéries. L'intervention de l'Etat, notamment dans le cadre de l'ORSEC est cruciale en cas d'intempéries de grande ampleur. Mais la responsabilité de la prévention de risque réside en fait au niveau local. Les collectivités locales doivent donc anticiper les causes des incidents qui surviennent sur leur territoire - pourquoi cela peut être difficile lorsque les risques sont multiples et les phénomènes qui interviennent ? Selon quel processus hydrologique ? Quels sont les impacts des pratiques agricoles ? Quels sont les impacts des aménagements locaux ? Quelles mesures prendre pour en réduire l'impact afin d'éviter les dégâts ?

Grégoire MILOT, Maire commune, Turlotte, est convaincu par des risques d'incidents liés au développement des eaux souterraines. Dans cette situation, quel est le rôle du maire ? Comment gérer avec la problématique ?

Charles REVET, Directeur de l'Action Militaire, Président du Syndicat Intercommunal de l'eau Seine Aval et l'ancien, la Fédération française des collectivités locales et régies (FNCCR) traite les mécanismes de l'énergie pour répondre aux enjeux du petit cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) et désormais cause l'ensemble des aspects du grand cycle de l'eau (de la production et les réseaux sont importants. En particulier, les dernières années ont été marquées par de nombreuses situations d'incidents, par débordement de cours d'eau, submersions marines ou crues consécutives à de fortes intempéries. L'intervention de l'Etat, notamment dans le cadre de l'ORSEC est cruciale en cas d'intempéries de grande ampleur. Mais la responsabilité de la prévention de risque réside en fait au niveau local. Les collectivités locales doivent donc anticiper les causes des incidents qui surviennent sur leur territoire - pourquoi cela peut être difficile lorsque les risques sont multiples et les phénomènes qui interviennent ? Selon quel processus hydrologique ? Quels sont les impacts des pratiques agricoles ? Quels sont les impacts des aménagements locaux ? Quelles mesures prendre pour en réduire l'impact afin d'éviter les dégâts ?



Grégoire MILOT, Maire commune, Turlotte, est convaincu par des risques d'incidents liés au développement des eaux souterraines. Dans cette situation, quel est le rôle du maire ? Comment gérer avec la problématique ?



FNCCR  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIES  
CONGRÈS 2016  
DU 21 AU 23 JUIN 1 TOURS  
INTELLIGENCES TERRITORIALES

## Nous avons également été sollicités par la FNCCR sur des problématiques particulières :

- évolution à moyen et long termes des MAEC à enjeu eau
- projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives aux règles de sécurité des barrages
- notion de « coûts excessifs » en matière de gestion des eaux pluviales
- traitement des eaux pluviales
- démarches entreprises par la FNCCR auprès des professionnels fabricant et commercialisant des lingettes
- réforme anti-endommagement DT-DICT
- état de la réflexion du groupe d'experts de la commission européenne sur le projet de suppression de techniques analytiques utilisant du dichromate de potassium
- suppression de certains paramètres, ajout d'autres paramètres pour la qualité de l'eau potable
- micropolluants dans les eaux traitées des stations d'épuration
- modification de la DERU
- amiante et contrôle de l'application du droit du travail
- rédaction des commentaires techniques de l'arrêté du 21 juillet 2015 – assainissement
- audit de l'ANSES sur certains matériaux utilisés pour le recueil des eaux pluviales



Le SIDESA représente la FNCCR dans un groupe de travail du COSEI (Comité Stratégique des Eco-Industries) qui traite des rapports entre ingénierie publique et ingénierie privée afin de faire valoir et promouvoir la qualité des actions des collectivités.





## Les groupes de réflexion nationaux et régionaux



Le SIDESA intervient lors des réunions de la charte qualité pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il prépare les journées techniques annuelles de promotion.

M. REVET a signé, en tant que président de la charte Normandie, les deux chartes nationales eau potable et assainissement.



Le SIDESA est membre de l'observatoire normand des DT-DICT.



Le SIDESA a activement contribué à l'étude lancée par la FRTP avec le co-financement de l'AESN sur la question du renouvellement des réseaux en Normandie ; étude dont les résultats ont été présentés à l'Assemblée Générale du SIDESA du 21 novembre 2016.



Réseaux d'eau en Normandie :  
un patrimoine dégradé,  
une valeur sous-estimée



Le SIDESA a présenté à la délégation locale des canalisateurs de France les enjeux de la loi Notre.



Le SIDESA a pris part aux Rencontres Internationales « Faire de l'eau une ressource inépuisable », initiées et animées par Vendée Eau et Veolia, qui se sont déroulées au Puy du Fou (Vendée) les 24 et 25 novembre 2016.

Elles ont accueilli des acteurs majeurs de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT ou Reuse) en Europe et ont clôturé trois années d'implication de Vendée Eau et Veolia dans le projet de recherche européen DEMOWARE. Ces rencontres se situent au cœur de l'actualité française et européenne de ce secteur innovant et stratégique pour l'avenir.



# Le conseil juridique

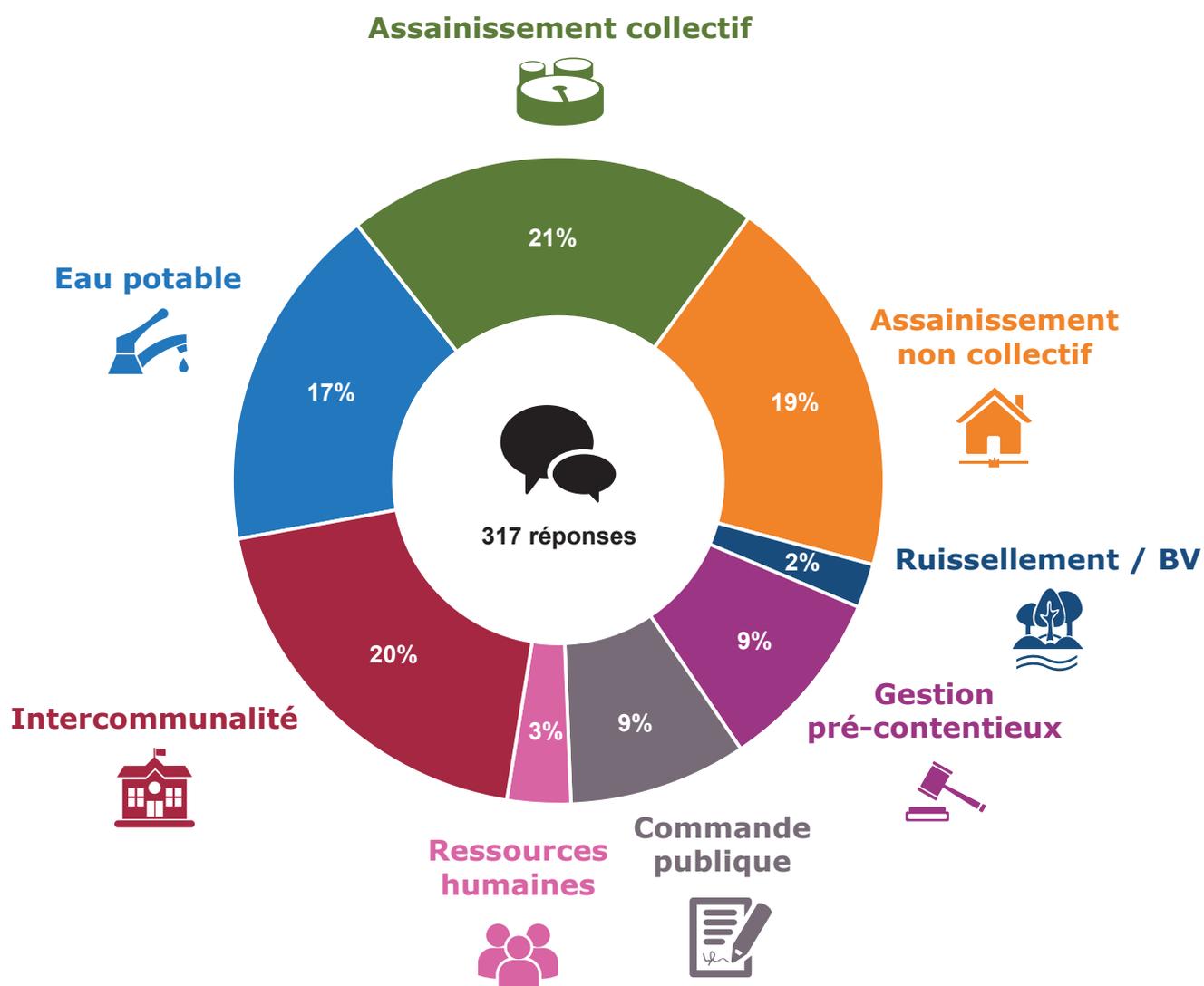
L'assistance juridique se rapporte à tous les thèmes concernant la vie des collectivités : de leur organisation et fonctionnement interne à la résolution de litiges en passant par l'exécution de leurs missions dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la lutte contre le ruissellement et les inondations.

L'assistance juridique est réalisée via des réponses écrites, des consultations téléphoniques, des rencontres avec les collectivités.



## Réponses aux questions des adhérents

En 2016, certains domaines ont particulièrement fait l'objet de réponses :



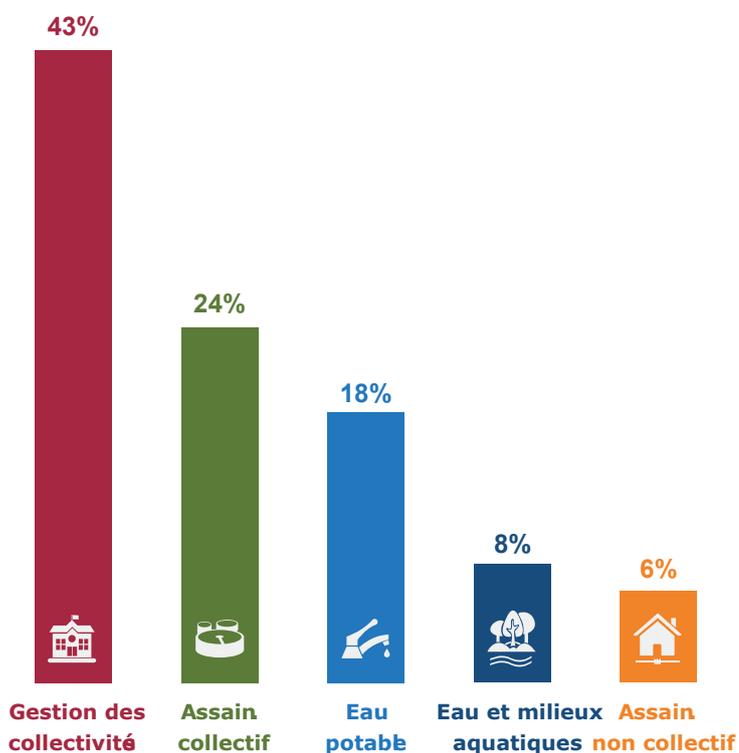
En outre, le SIDESA réalise une veille juridique relayée via le site internet, des newsletters aux abonnés, le journal Eaux Claires et les réseaux sociaux.



## Le relais via le site internet

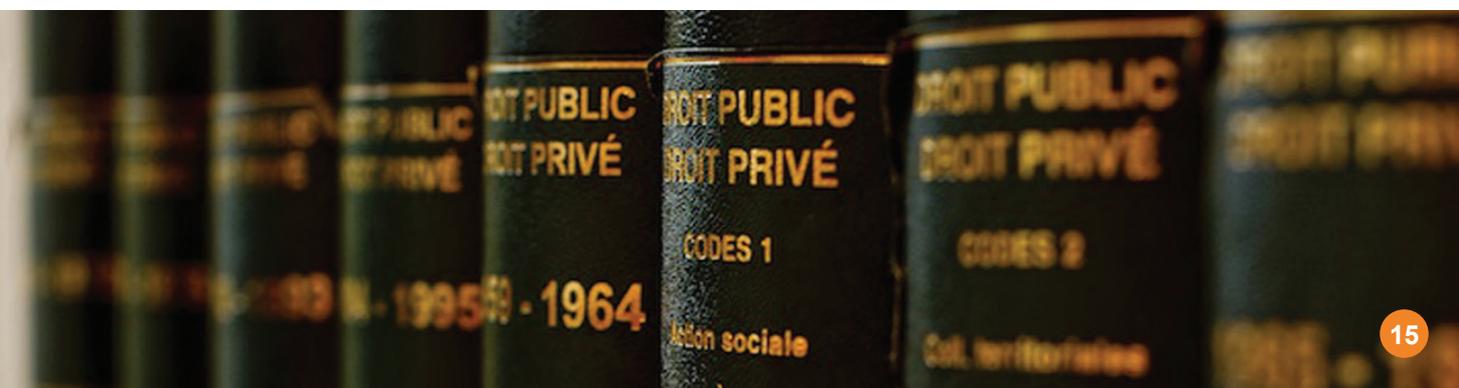
En 2016, certains domaines ont particulièrement fait l'objet de visites sur le site internet :

### Les articles les plus visités par thématique



### Les articles les plus consultés

- le passage de canalisations publiques en terrain privé ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les marchés publics - acomptes et avances ;
- les travaux publics et indemnisation des commerçants ;
- le contrôle de légalité des marchés publics ;
- le contrôle des raccordements ;
- le service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- les biens de retour, biens de reprise et biens propres ;
- la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- les Servitudes d'Utilité Publique ;
- l'obligation de raccordement au réseau ;
- la transmission des actes au représentant de l'État.



# La communication



## Rencontres



### L'organisation des **commissions annuelles**

En 2016, elles ont porté sur les thèmes suivants :

- Commission Eau Potable et Assainissement Collectif
  - « Le traitement des boues des STEP »
- Commission des Affaires Juridiques et Financières
  - « Le Contentieux de l'Assainissement Non Collectif »
  - « La réforme de la commande publique »
  - « Les impacts de la loi NOTRe sur les services d'eau et d'assainissement »



### L'organisation d'une **visite technique annuelle**

Elle s'est tenue en septembre 2016 à la station d'épuration Séliane de Boulogne-sur-Mer (principalement sur l'installation de récupération d'énergie du four d'incinération et des pompes à chaleur), à NAUSICAA (visite axée sur la partie logistique et notamment la gestion de l'eau pour les aquariums) et à l'IFREMER (bassin d'essais de houle et de courant permettant de réaliser des études et essais hydrodynamiques sur modèles réduits).





## Information



Le site internet [www.sidesa.fr](http://www.sidesa.fr)



Le site internet du SIDESA a été mis à jour tout au long de l'année.

Les sujets importants (veille juridique, consultations, enquêtes, invitations) font l'objet d'une diffusion aux adhérents via une newsletter.



Le journal « Eaux Claires »

Élaboré en lien avec le site Internet, il est adressé tous les 15 jours à toutes les collectivités adhérentes du SIDESA et autres abonnés, soit plus de 900 personnes (dont environ la moitié hors du territoire du SIDESA). Il permet d'assurer une information régulière sur les actualités, les dossiers de fond, les réponses du SIDESA aux questions des collectivités, la veille juridique. Le graphisme et la présentation ont été améliorés (version feuilletable en ligne).

Il a permis de communiquer sur les grands thèmes de l'année 2016 et notamment sur :



- Accord-cadre
- Règlement de service ANC
- Référentiel national de défense extérieure contre l'incendie
- Nouvelle norme NFP16-008 pour l'entretien des installations d'ANC
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'ANC supérieures à 20 EH
- Concessions : entrée en vigueur de la réforme
- Réforme des marchés publics
- Eau potable et attentats
- Interdiction des coupures d'eau en cas d'impayés et avenants aux contrats de DSP
- Lingettes et ouvrages d'ANC
- Communication des documents relatifs à la commande publique



Les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) permettent de relayer l'actualité « en direct »



# L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le SIDESA intervient dans tous les grands domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Nous assurons le montage administratif, juridique et technique, le suivi des procédures et des prestations dans les limites fixées par le maître d'ouvrage.

Le montant de la prestation est fixé sur la base de la complexité de l'opération, des objectifs à atteindre et du temps nécessaire à l'exécution de la mission dans un souci d'excellence, de clarté et d'efficacité.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage constitue une de nos principales activités et source de financement. Il faut cependant noter que le nombre d'affaires qui sont sans suite augmente, que certaines études s'étalent de plus en plus dans le temps (DUP, BAC, sécurisation...). Néanmoins, les méthodes et procédures internes s'affinant, la même prestation est aujourd'hui facturée à un meilleur tarif.

**En 2016**

**50**



**299 755 €**

Affaires nouvelles

Montant total

---

Allant de 375 à 23 000 € avec une moyenne de 6 000 €.

Le SIDESA a proposé en 2016 aux collectivités publiques ses services tarifés d'ingénierie, administratifs et juridiques, notamment dans les domaines suivants :



## Les marchés publics

- des prestations intellectuelles : diagnostic de réseaux, sécurisation de la ressource, BAC, recherche d'eau, maîtrise d'œuvre, traçages, mesures de turbidité ;
- des procédures : DUP des captages, déclaration de stations d'épuration, dossiers d'autosurveillance ;
- des services : contrôle des installations d'ANC, conseil technique dans le cadre de contentieux (station d'épuration, barrage).
- d'organisation : fusion de syndicats, harmonisation des prix



## Les délégations de service public

Pour les délégations de service public, le volant de nos activités s'est considérablement valorisé puisque nous intervenons sur toute la durée de vie des contrats :

- audit de sortie de contrat ;
- procédure de mise en concurrence et négociation, avenants ;
- contrôle occasionnel portant sur le respect des engagements du contrat, sur la qualité de l'exploitation, sur les aspects financiers ;
- visites patrimoniales, utilisation des fonds de renouvellement ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

**La partie contrôle et audit donne de plus en plus de satisfaction, car elle permet de faire un point précis sur la vie des contrats. Elle est particulièrement importante en cas de négociation d'avenant car elle permet systématiquement de réduire les impacts financiers tout en augmentant la qualité du service.** Notre action et notre présence seront renforcées dans cette conjoncture difficile où les besoins restent importants mais les engagements en diminution.



## Nos interventions en matière de gestion patrimoniale

- l'établissement d'inventaires (obligatoires pour le 31/12/2013) ;
- le calcul des indices de connaissance patrimoniale (risque de doublement de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau) ;
- le développement d'une stratégie patrimoniale pour une bonne programmation des investissements et du renouvellement.



## Différentes actions ad hoc sont menées en matière juridique

- analyse du cadre juridique des aménagements d'hydraulique douce et rédaction d'une convention-type pour la création d'une servitude environnementale ;
- publication de conventions (travaux, entretien ANC) au Service de Publicité Foncière ;
- engagement d'une procédure de dissolution d'un syndicat mixte suite à la prise de compétences par les Communautés de Communes.



# L'équipe du SIDESA



**Norbert GUIBELIN**

Directeur Général des Services  
Ingénieur en chef,  
39 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 58    📱 06 32 37 28 54  
@ n.guibelin@sidesa.fr



**Claire ROCHELLE**

Responsable Administratif et Juridique  
Attachée Territoriale, Juriste de  
Droit Public, 12 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 48    📱 06 71 42 35 83  
@ c.rochelle@sidesa.fr



**Delphine BOURLIER**

Assistante

☎ 02 32 18 47 47    @ sidesa@sidesa.fr



**Kaïma DJOUBRI**

Assistante AMO,  
16 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 56    @ k.djoubri@sidesa.fr



**Cécile PAQUIN**

Assistante de Direction-Comptabilité

☎ 02 32 18 47 47    @ c.paquin@sidesa.fr



**Mickaël MILLE**

Ingénieur  
Chargé d'Affaires AMO,  
3 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 57  
📱 06 86 94 20 99  
@ m.mille@sidesa.fr



**François-Xavier RIMBOURG**

Ingénieur  
Chargé d'Affaires AMO,  
9 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 55  
📱 06 30 45 27 57  
@ f.rimbourg@sidesa.fr



**Estelle HUSSON**

Ingénieur  
Chargée d'Affaires AMO,  
13 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 44  
📱 06 30 45 00 14  
@ e.husson@sidesa.fr



**Elise LEROUX**

Ingénieur  
Chargée d'Affaires AMO,  
6 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 46  
📱 06 30 45 14 27  
@ e.leroux@sidesa.fr



**Steve VIBERT**

Technicien SIG,  
6 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 59  
@ s.vibert@sidesa.fr



**Thomas GINER-BRION**

Ingénieur  
Chargé d'Affaires AMO,  
4 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 45  
📱 06 47 96 08 42  
@ t.ginerbrion@sidesa.fr